

PRIX DE L'ABONNEMENT  
Par trimestre,  
Francs 11, pris au bureau  
Francs 13 franco à la poste.

# LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques.  
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

SOMMAIRE. — Adoption par la chambre des députés du projet relatif à l'entrée des houilles en France. — Mort de M. F. Didot. — Bruits relatifs à l'arrestation de l'évêque de Léon. — Courses de Chantilly. — Mme. George Sand. — M. Rotschild. — Affaire d'Espagne. — Duel entre MM. de Mendizabal et Isturitz. — Prise de Lequeito. — Chambre belge. — Fabrication du fer. — Suite du rapport de M. Piercot. — Exposition. Discours de M. Jamme. — Nouvelles et faits divers.

## FRANCE.

Paris, 26 avril. — Dans son voyage en Prusse et en Autriche le duc d'Orléans sera accompagné par les généraux Baudrand et Marbot et le duc de Nemours par le général Colbert. Ces officiers supérieurs sont aide-de-camp des princes.

— La chambre des députés a consacré toute sa séance d'aujourd'hui à la discussion sur les houilles. La fin de cette discussion a été très orageuse. Dans le projet du gouvernement, la première limite des importations par mer s'arrêtait pour les droits de 60 centimes à Saint-Malo; M. Havin demandait que l'on portât cette limite à Honfleur, ou tout au moins à l'embouchure de l'Orne. Les ministres refusaient positivement la limite de Honfleur, ils refusaient de s'expliquer sur celle de l'Orne. On a fini par adopter purement et simplement l'article du gouvernement.

— Hier, est mort au Mesnil, près de Dreux, M. Firmin Didot, membre de la chambre des députés, homme de lettres, typographe célèbre dans toute l'Europe, M. Firmin Didot était menacé d'hydropisie. Il fit il y a près d'un an un voyage scientifique à Smyrne. Le voyage développa en lui la maladie dont il vient de mourir. Depuis les lois de septembre M. Firmin Didot n'avait pas reparu à la chambre; son mal prenant une grande intensité; il s'était fait transporter de Paris au Mesnil il y a peu de jours. Il y a succombé presque en arrivant; M. Firmin Didot avait éprouvé des chagrins domestiques qui ont pu répandre des nuages sur ses vieux jours. Il avait perdu son fils et un incendie avait dévoré une grande partie de ses richesses typographiques.

— On lit dans le *Globe*, du 23 avril :

« L'arrestation de l'évêque de Léon, aurait bien peu d'importance pour D. Carlos, sans le riche portefeuille qui a été saisi en même temps. On assure que le prélat diplomate avait sur lui au moment où il a été arrêté, pour trois millions d'effets. Un jeune Belge, secrétaire de l'évêque, a été arrêté à Poitiers. Un autre personnage, beaucoup plus important, était tombé, à Toulouse, entre les mains de la police mais il est parvenu à échapper à ses gardiens, et depuis on a appris qu'il est arrivé sain et sauf en Espagne. »

— Mme George Sand, l'auteur d'*Indiana* et de tant d'autres romans, cette femme que tout le monde connaît, et aux succès de laquelle tout le monde applaudit, et sur le compte de laquelle le public accueille avec empressement toute espèce de révélations, aussi bien les contes fabuleux et absurdes que les anecdotes intéressantes et véritables, Mme George Sand vient d'hériter, assure-t-on, de 25,000 francs de rente, qui lui ont été légués par un de ses oncles. Il faut bénir un heureux hasard de la naissance, qui dote ainsi une femme de talent d'une indépendance et d'une fortune que sa plume seule, toute fé-

conde et toute pleine qu'elle est d'un génie étincelant n'avait pu jusqu'ici lui conquérir. (*Temps*.)

— L'affaire des sous-officiers du 14<sup>e</sup> régiment a été terminée aujourd'hui. Les sept accusés sont déclarés coupables d'avoir fait partie d'une association secrète. Pesquy est condamné à un an de prison; Jacquin à six mois de prison; Bourdalet, Cacalet, Dury, Caillé, Frenof, à deux mois de la même peine; tous les sept à 50 francs d'amende, et solidairement aux frais du procès.

— Les courses de vendredi à Chantilly ont été fort brillantes; mais il n'y a pas eu la foule à laquelle on s'attendait. Un grand nombre de personnes avaient remis leur villegiature pour la fête du dimanche. Les honneurs de la course ont été pour lord Seymour, qui a remporté trois prix: un pari particulier avec Robert contre Yung Carbone, au comte Henri Grefulhe; une poule avec Indiana, contre Veronaise; à M. Grefulhe, et Citadelle, à M. de Cambis, représentant le duc d'Orléans, enfin le prix du duc d'Aumale (2000 fr.), avec Miss Annette, contre Sylvion, à M. Legian, et oris l'Air, à M. de Gambis. Le prix de Chantilly (1200 fr.) a été gagné par Humbug, à M. Lecoulteux, contre Lady Jane, à M. Turner, et Redinha, au prince de la Moskowa. Pour ces deux dernières courses, trois chevaux sur six avaient été retirés.

— Les deux vieilles tourelles historiques du Palais de Justice sont tout ce qui nous reste des fortifications du vieux Paris. On vient de les dégager à leurs bases pour les restaurer.

— Le roi de Suède, dit un journal, a atteint sa 72<sup>e</sup> année; mais on ne lui donnerait guère que 50 ans quand on le voit à cheval, ou que l'on considère son activité presque juvénile.

— M. le baron Anselme de Rotschild, avait perdu une bague à laquelle il attachait un grand prix non pas à cause de sa valeur réelle, mais parce qu'elle lui avait été donnée par feu l'empereur François d'Autriche, à titre de souvenir des services financiers rendus à la monarchie impériale, par la maison de Rotschild. M. le baron Anselme, fit annoncer qu'il assurerait 350 florins de rente viagère à la personne qui lui rapporterait la bague perdue. La fille d'un pauvre aubergiste fut assez heureuse pour trouver le précieux joyau, toute honteuse elle se présenta chez le riche banquier, qui l'accueillit avec les plus vives démonstrations de contentement, lui fit aussitôt compter une somme de 500 florins en plus de la première année de rente qu'il payait par anticipation, en remettant un titre parfaitement en règle pour l'avenir. La pauvre fille, chargée de sa fortune, courut près de ses parents, pour leur faire partager sa joie et son bonheur. Ceux-ci ne surent d'abord comment comprimer leur étonnement de posséder autant de richesses pour un bijou qu'ils estimaient fort peu; mais à la suite de quelques jours de réflexions, ils pensèrent qu'il leur serait plus avantageux de toucher le capital de la rente que d'en recevoir les arrérages, au moins ils pourraient acheter leur auberge, être propriétaires. La jeune fille retourna près du généreux banquier, qui se prêta de la meilleure grâce à reprendre sa promesse aléatoire, contre une somme effective de 7,000 florins!

## NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans le *Journal de Paris* :

« Le 21, Iriarte avec un bataillon, soutenu par la garnison de Pampelune, a attaqué les carlistes retranchés à Balascoain avec deux pièces d'artillerie,

phoser la fatigue en plaisir, il est impossible de rapporter d'une première visite au salon autre chose qu'un souvenir diffus, pénible et sans portée: pour mon compte, il m'est resté de cette visite une impression à peu près semblable à celle qui m'étonnait encore l'imagination, le lendemain de la première représentation de *Robert le Diable*.

Ce n'est pas l'affaire d'un jour de rendre compte d'une exposition composée de plus de 300 tableaux; je consacrerai plus tard quelques lignes à la passer en revue, selon l'importance conventionnelle des diverses classifications: histoire, paysage, portrait, marine, genre, etc., etc. Les peintres d'histoire ont rendu fort facile la tâche de la critique; ils se sont abstenus. Le genre envahit l'histoire: Keyser a donné à Charles Quint, retiré au couvent des Hiéronymites de Saint-Just, les proportions de l'*Antiquaire*, joli tableau de Décamps, avec lequel il offre beaucoup d'analogie. N'étaient le costume et l'air digne de l'empereur, on le prendrait volontiers, à voir son entourage, pour un bouquiniste ou un marchand de bric-à-brac. Ce costume même n'est pas historique; car Charles V revêtait l'habit de l'ordre monastique: il en est du tableau de Keyser comme de ces toiles au bas desquelles, disait Diderot, il faut absolument écrire le sujet: car un paysage et des montagnes, c'est la terre de Chanaan ou tout autre lieu.

Les paysages sont nombreux au salon de 1836 et fort peu méritent de fixer l'attention. J'en ai particulièrement remarqué deux: une vue des bords de la Meuse par M. Van Marke, œuvre d'un beau talent, et une terre de Chanaan (n° 138) par le Poitevin qui fait regretter que l'auteur ait perdu son temps à délayer ainsi toutes les différentes nuances du vert pour représenter quoi? un pré, des arbres, une maison, des poules,

les a rejetés sur l'Ulzama, après quelque résistance, et a détruit leur pont et leurs retranchemens.

Le même jour, le commandant de la station anglaise a reçu 50 artilleurs, et la légion anglaise a reçu deux cents hommes d'infanterie.

— M. Mendizabal a vider sa querelle avec M. Isturiz. Un duel a eu lieu le 16 entre eux, et après deux coups de feu échangés sans résultat, leurs témoins, M. Jeoane, pour le ministre, et M. de Las Navas pour le député de Cadix les ont séparés, sans les réconcilier.

— On écrit de Madrid :

« La nouvelle de la prise de Lequeito, où les carlistes ont trouvé 400 hommes de garnison et 13 petites pièces d'artillerie, a produit une pénible impression. Ce port, dont on regardait la défense comme inutile, devait être abandonné; cependant on ne peut s'empêcher de déplorer l'incapacité qui expose les armes de la Reine à de semblables échecs; mais quand la coopération anglaise aurait été plus efficace, même dans ce cas, on verrait toujours avec inquiétude cette pénurie financière qui, malgré les efforts du ministère, ne diminue pas. Depuis le mois de décembre 1835, la liste civile n'est pas payée.

« La Bourse est toujours faible et languissante, il ne s'y fait aucune opération. »

## BELGIQUE.

Bruxelles, 27 avril (Trois heures). — Les cours se sont ouverts au-dessous de ceux de hier, il y avait un grand vendeur qui s'est, dit-on, débarrassé de plus de trois cents pièces, Ardoin dans les prix de 46 1/4 à 45 3/4 cours restant argent.

Après la cote on reste à 45 3/4 argent.

Le prononcé de l'arrêt dans l'affaire des Gallo-Russes a été remis à huitaine.

Anvers (Deux heures). — Ardoin 46 1/4, 46 cours.

Amsterdam, 26 avril. — Ardoin 46 3/4 (sans variation.)

Paris, 26 avril. — Ardoin 45 1/4 (sans variation)

Londres, 25 avril (Quatre heures). — Nos fonds un peu plus faibles; les valeurs étrangères moins bien tenues. Consolidés 91 5/8 à 3/4; belges 10 1/4 à 1/8 à 10 1/4; hollandais 2 1/2 p. c. 57 5/8 7/8 5/8 1/4 5/8 7/8, 5 p. c. 100 7/8 10 1/4 à 1/8 100 7/8; Espagnoles, active au comptant 48 1/2 à 47 7/8, au 29 courant 48 1/2 à 47 7/8 48 à 1/8 à 48 4/7 7/8 à 48, passive 14 5/8 7/8 1/4, différée 22 1/2 3/8; portugais 5 p. c. 84 1/4 à 83 3/8, 3 p. c. 54 5/4 1/2 1/4; brésiliens 65 3/4 86 à 85 3/4.

Le sénat a adopté dans la séance du 26 avril, un amendement qui porte que l'état ne supportera que la moitié de la dépense du canal de Z-lzate, l'autre moitié devant être supportée par les provinces et particuliers les plus directement intéressés à l'existence de ce canal.

Le sénat a entamé la discussion générale sur le projet d'emprunt de six millions pour construction de routes nouvelles. Il délibérera aujourd'hui sur un amendement proposé par M. le comte de Quarre, qui réduit cet emprunt à trois millions.

## CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Séance du 27 avril. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi sur les mines.

M. Pirmez ne comprend pas quelles sont les questions incidentes de propriété, que le conseil aura à décider.

un coq. Tout cela est vert. Que ne fait-il des marines, lui, qui les fait si bien? Vous admirerez son effet de soleil sur une plage: c'est une des plus belles et des plus attachantes productions du salon.

M. Marinus a exposé plusieurs tableaux remarquables.

Vous admirerez aussi quelques beaux portraits de M. Vieilvoye, nommé récemment directeur de notre Académie de peinture, et les deux études qu'il a données au musée de Liège: La tête du vieillard est frappante de vérité. Le grand mérite de M. Vieilvoye consiste surtout dans l'expression; sa touche est vigoureuse et hardie; son coloris est brillant, vif, peut être un peu trop éclatant. Je reviendrai sur les portraits de ce maître pour en louer toutes les prestigieuses qualités et aussi pour en relever quelques défauts qui choquent de prime abord un œil ami des proportions exactes.

Quant à mes titres pour m'arroger le droit de dire ceci est bien, cela est mal, ils ne sont autres que ceux que possède la masse des juges: mes observations ne seront pas des arrêts; je me laisserai aller bonnement aux impressions de mes sens et, comme chez le peuple, mes émotions me tiendront lieu d'esprit et des connaissances nécessaires pour prononcer *secundum artem*. Je devais cette profession de foi, pour l'acquisition de ma conscience, à tous ceux que je me permettrais de censurer ou de louer; les premiers se retrancheront derrière cet argument que leur inspiration infailiblement l'amour-propre: « Bah! mon critique est un ignorant! » Les autres diront, toujours sous l'inspiration de leur amour-propre, décevant Protée: « Au moins voilà l'expression d'une opinion franche et indépendante. » E. sempre bene.

D. Grosjean.

Voici le discours prononcé par monsieur Jamme, notre

## SALON D'EXPOSITION.

(1<sup>er</sup> Article.)

Hier a eu lieu pour un nombreux public privilégié l'inauguration du salon de peinture: cette seconde exposition de tableaux de notre jeune école, à Liège, due au zèle et aux démarches actives de la société formée pour l'encouragement des beaux arts, justifie les heureuses prévisions qu'avait fait naître, il y a deux ans, le brillant résultat d'un premier appel aux artistes: du moins autant qu'il est permis d'en juger après un rapide examen, il m'a semblé que le souvenir de la précédente exposition ne faisait point tort à celle-ci.

Il faut être doué d'une organisation toute particulière pour échapper au vertige qui vient vous saisir la première fois que vous entrez dans un salon, où toutes les parois, à droite, à gauche, de quelque côté que vous vous tourniez, sont tapissées de tableaux de toutes dimensions: ce conflit de couleurs de toute espèce, où domine le jaune des cadres dorés, vous cause d'abord une sorte d'éblouissement, dont vos esprits ont peine à se remettre. Sous ce rapport, la rotonde St. André, qui reçoit une vive lumière projetée de son centre supérieur, est traitée aux yeux: si tout d'abord vous ne prenez point le parti d'individualiser, pour ainsi dire, votre attention en fixant plus particulièrement vos regards sur telle ou telle toile qui vous aura frappé, votre vue deviendra confuse et trouble; votre intelligence même en souffrira, à moins que l'on ne possède en peinture l'habitude qui vous donne le pouvoir de saisir d'un coup d'œil, dans cette variété monotone de couleurs et de cadres étincelants, le détail des lignes, des ombres et des lumières, ou bien l'enthousiasme qui a le don de métamor-

M. Dumortier: Toute la loi est pour moi dans l'article 1er, et remarquez que la composition du conseil que vous allez nommer jugera les questions relatives à toutes les mines; car ce qui regarde les mines de fer n'est qu'ajourné, et si, dans la session prochaine, on décide que les mines de fer seront concessibles; c'est ce même conseil que vous allez nommer qui concédera les mines de fer comme il va concéder les mines de houille. C'est ce même conseil qui sera investi du droit de concéder toutes les mines quelconques.

L'orateur, abordant la discussion de l'article 1er, trouve qu'un conseil, composé d'un président et de trois membres, nommés par le roi, sans qu'il soit question de leur inamovibilité, n'offre pas assez de garanties. La seule garantie est la condition exigée que les membres du conseil soient juristes; mais elle est loin de suffire dans une question qui touche de si près à l'avenir et à la prospérité du pays. C'est donc sur la composition du conseil qu'il faut apporter la plus grande attention. Il n'y a aucune garantie dans le projet, surtout en ce moment qu'une société puissante, qui s'est mise en lutte avec le gouvernement, pourrait s'emparer de toutes les mines du pays.

Il pense que l'on devrait suivre pour la nomination du conseil des mines le moyen qui a si bien réussi pour la nomination du jury d'examen; on devrait le composer de 9 membres, 3 nommés par la chambre, 3 par le sénat et 3 par le gouvernement. Il ne serait nommé que pour deux ans; de sorte que si au bout de ce temps il n'avait plus l'assentiment des chambres, il serait alors renouvelé.

M. Julien présente des considérations sur le conseil des mines qu'il trouve seul apte à remplacer le conseil d'état. Il combat ensuite les observations présentées par M. Gendebien, et déclare qu'il votera pour le projet du gouvernement.

M. le ministre des finances. Je dois seulement répondre deux mots à ce que l'on a dit touchant la nomination des membres du conseil. La constitution dit formellement, le roi nomme à toutes les places d'administration générale. Je ne puis donc comprendre la proposition de l'honorable M. Dumortier.

On entend encore quelques orateurs. La séance est levée.

### LIEGE, LE 28 AVRIL.

On nous assure que MM. de Stockhem, de Behr et Raikem, conseillers de régence, renoncent à se porter comme candidats aux prochaines élections communales. Cette détermination est fondée sur l'impossibilité où se trouvent ces messieurs, de remplir tout à la fois leurs fonctions législatives, et celles de magistrats municipaux.

On dit aussi que plusieurs réunions préparatoires ont eu lieu dans divers quartiers de la ville, où l'on a agité la question de plusieurs candidatures. Nous avons entendu citer entr'autres noms ceux de M. Delexhy, notaire, pour le quartier de l'ouest; et pour celui de l'est, ceux de MM. Bernimolin et Capitaine, fabricans.

Nous apprenons avec satisfaction que M. Jamme consentira à se laisser porter comme candidat pour le conseil de régence.

Séance publique du conseil du conseil de régence samedi prochain, 30 du courant, à cinq heures du soir.

Le *Nouvelliste* répondait hier aux observations que nous lui avons adressées, à propos de la protestation de la chambre de commerce de Verviers contre le projet de lever la prohibition des draps français. Nos colonnes sont maintenant envahies par des matières d'un intérêt pressant, et entr'autres par les questions qui se rattachent au chemin de fer, nous sommes donc forcés d'ajourner notre réplique au journal de Verviers.

Plusieurs journaux se plaignent de recevoir irrégulièrement notre feuille. Nous pouvons leur donner l'assurance qu'elle leur est expédiée tous les jours avec soin.

Les derniers détails que nous avons donnés sur le projet du chemin de fer de Liège à Namur sont empruntés à *l'Observateur*.

Le célèbre docteur Godwin, auteur de *Caleb*

bourgmestre et président de l'association pour l'encouragement des beaux-arts, à l'ouverture de l'exposition.

MM., une circonstance heureuse, toute en dehors de l'influence fatigante des partis et de la préoccupation des intérêts politiques, nous réunit en ce moment; nous sommes rassemblés par l'amour des beaux-arts. Jouissons-en, messieurs, mais surtout sachons, par tous les moyens qui sont en notre pouvoir, rendre utile le sentiment qui nous anime.

Honorer et protéger les artistes est une belle et noble mission; nous sommes tous ici appelés à la remplir.

L'ouverture d'un salon d'exposition est à la fois un hommage solennel rendu aux arts et une fête offerte à ceux qui les cultivent comme à ceux qui les aiment; c'est encore pour ceux qui les cultivent une source d'espérances, une occasion d'encouragemens bien nécessaires pour les soutenir dans leurs nobles et pénibles travaux, et, pour nous tous, une occasion de goûter de pures jouissances, une occasion d'exercer, d'épurer notre goût, de voir et de connaître les artistes, d'apprendre à les estimer et à nous honorer nous-mêmes en les protégeant.

Et le plus sûr moyen de les protéger, messieurs, de leur être vraiment utile, c'est de saisir les occasions trop rares des expositions publiques et des relations qu'elles établissent, entre les artistes d'abord, et des relations qu'elles établissent et les amateurs; c'est de réunir sur un seul point les hommes de tout un pays et leurs ouvrages, de faciliter ainsi la comparaison de leurs travaux, d'amener entre eux d'utiles conférences, source assurée de progrès pour l'art et moyen infaillible d'en propager le goût et de le rendre plus sûr. — Le goût des arts ne procure pas seulement des jouissances; il est à la fois un agent actif de civilisation, de progrès et de prospérité, une garantie d'ordre et de morale publique; l'artiste occupé consciencieusement et exclusivement des progrès de son art aime l'ordre et la tranquillité, il comprend

William, vient de mourir à Londres, à l'âge de 81 ans.

— Avant-hier déjà plus de 3,000 cartes étaient prises au chemin de fer, pour le voyage d'ici à Anvers, dans la journée du 4 mai.

— Un arrêté royal en date du 22 avril, autorise le bureau de bienfaisance de la ville de Liège, à transiger avec M. Frédéric Braconnier, relativement à un cens d'arène, sur le pied et de la manière exprimée dans la délibération de cette administration, le 12 décembre 1835.

### FABRICATION DE FER.

On lisait hier les lignes suivantes dans le *Courrier belge*:

« Tel est l'élan imprimé aujourd'hui à l'industrie des fers en Belgique que dans le seul pays d'entre Sambre et Meuse, il y a en activité, en construction et en projets, plus de 25 hauts-fourneaux à l'anglaise, et que la totalité des établissemens existans dans tout le terrain métallifère pourra produire, avant 2 à 3 ans, près de 200 mille tonneaux de fonte, ce qui va porter l'extraction de la mine à plus de 600,000 tonneaux. Voilà donc une industrie qui créera annuellement en Belgique une valeur de plus de 25 millions de francs.

« Avant la révolution de 1830, la forgerie était loin d'avoir atteint le développement auquel elle est arrivée depuis. Il n'existait dans le pays que quatre hauts-fourneaux à l'anglaise, en activité dans l'entre-Sambre et Meuse et l'arrondissement de Charleroi. »

Nous ne savons pas au juste combien il existe de projets de hauts-fourneaux; mais nous pensons pouvoir assurer que dix sont en ce moment même en pleine construction. Quand on songe du reste, à l'augmentation rapide du prix du fer dans ces derniers temps, il ne faut point s'étonner du nombre des hauts-fourneaux projetés. Nous avons déjà dit que depuis trois mois le prix des 100 kilog. de fer au coke s'était élevé de 17 fr. à 25 fr.

En présence de ces faits, les feuilles ennemies de la révolution, ne sauraient nier la prospérité de tout ce qui touche à l'industrie du fer; mais elles prétendent que cette prospérité ne sera que passagère. Si l'on jette un coup-d'œil sur ce qui se fait ou se prépare chez nous, en France, en Angleterre, en Allemagne, et enfin dans l'Europe toute entière, il semble, au contraire, que l'industrie du fer est loin encore du haut degré de fortune qu'elle peut espérer. En effet, le seul chemin de fer d'Anvers à la frontière suffirait peut-être pour assurer à la branche de la production qui nous occupe, une fort satisfaisante activité. Mais il n'est même pas certain que les usines de la Belgique puissent satisfaire aux besoins nouveaux qu'a fait naître la construction des chemins de fer qui vont bientôt sillonner notre pays. Des demandes en concession affluent au gouvernement. Il fait citer en première ligne la route de Paris à Bruxelles, puis celle de Liège à Namur, celle de Louvain à Namur, puis enfin les embranchemens vers le Hainaut, et les différens chemins particuliers qui lieront les nombreux établissemens d'industrie de cette province à la grande artère.

Nous le demandons à tous les esprits de bonne foi, n'y a-t-il point là, une garantie de longue prospérité pour nos fabriques de fer. Toutes nos capacités industrielles en jugent ainsi, et pour s'en convaincre, il ne faut que jeter les yeux sur les noms des hommes placés à la tête de toutes les entreprises projetées.

Ce n'est point du reste dans notre seul pays que la fabrication du fer est destinée à une haute pros-

que les arts ne fleurissent qu'au sein de l'ordre et de la paix. On sait que les plaisirs, simples, nobles et vrais comme ceux qui vont occuper tous nos loisirs pendant le cours de cette exposition combattent efficacement la nuisible habitude du désœuvrement et celle des plaisirs vulgaires, habitudes qui nous rendent peu propres à comprendre, à aimer les intérêts publics, à savoir leur faire quelques sacrifices, à rien entreprendre de ce qui réclame de la persévérance et du désintéressement; elles ont pour effet encore de nous abandonner sans modérateur dans la froide et active sphère des intérêts privés et de l'égoïsme, tandis que le goût des arts, la connaissance du beau et du vrai, les jouissances intellectuelles, animent la pensée et l'élèvent, nous disposent à de nobles penchans et nous préparent à d'utiles travaux.

Aussi, messieurs, les heureux résultats de notre première exposition sont déjà constatés: ce premier encouragement donné aux artistes porte ses fruits. Jetez vos regards sur les ouvrages qui ornent les murs de ce temple, consacré aux arts et aux conférences paisibles, aux entretiens animés des artistes et de ceux qui s'intéressent à leurs travaux et à leurs succès, vous serez convaincus qu'une forte impulsion est donnée aux arts, qu'il y a de grands progrès de faits. L'ouverture prochaine de notre Académie de peinture dont la direction va être confiée aux soins d'un artiste distingué, M. Vieillevoüe, secondera cet essor de notre jeune école et cette époque de régénération des arts parmi nous, sera dignement consacrée par l'apparition au centre de notre cité d'un monument élevé à Grétry, de glorieuse mémoire; œuvre d'un belge, jeune encore, dont la réputation est déjà européenne.

Messieurs, le culte des arts est de tous les pays. Un sentiment d'une égale et juste reconnaissance doit nous animer pour tous les artistes étrangers, belges ou liégeois, qui ont contribué à l'état de notre exposition.

périté, qui sera principalement due aussi à des travaux intérieurs. On a vu quel succès ont obtenu les chemins de fer en Allemagne, où le prix des actions dans la plupart des entreprises de ce genre, ont haussé de cent pour cent. En Angleterre, on sait assez que des centaines de lieues de route en fer sont en projets ou en construction. La France s'apprête aux mêmes travaux. La prospérité de l'industrie métallurgique dans ces différens contrées doit évidemment rejaillir sur la nôtre.

### CHEMIN DE FER.

Suite du rapport de M. Piercot au conseil municipal en faveur du tracé de Grivegnée:

Disons seulement que c'est dans ces limites que prospèrent les fabriques de drap, les forgeries, les clouteries, les fabriques d'armes, les ateliers de construction et de machines, les fabriques d'étoffes de laine de toute espèce, les fonderies, les distilleries, les brasseries, les papeteries et beaucoup d'autres, disons que c'est là aussi que le commerce d'expédition a formé son entrepôt, que la douane est située; enfin rappelons que cette partie de la commune renferme tous les genres d'activité, et tous les élémens d'une prospérité que le chemin de fer est appelé à développer sur une plus vaste échelle.

Mais ce qu'il faut surtout dire au pays et au gouvernement, c'est que tous ces intérêts si variés, et dont le moindre a une grande importance, sont complètement négligés par l'adoption de la *direction d'Angleur*, disons que cette vérité est tellement sentie par les ingénieurs auteurs du plan, qu'ils ont reconnu avec une franchise remarquable tous les avantages que la ville de Liège et les localités qui en dépendent, recueilleront de la direction par la Boverie et Grivegnée.

A tous ceux qui connaissent la situation topographique de la ville de Liège et le siège de son industrie, la comparaison que nous venons d'établir entre les deux localités que parcourt la double voie, apparaîtra comme l'expression du véritable état des choses. Aucun esprit impartial ne contestera l'immense supériorité industrielle d'Outre-Meuse et des parties centrales de la ville, sur la faubourg d'Avroy, qui est cependant le seul point favorisé par le chemin de fer dans le système du plan d'Angleur.

D'où vient donc que ce dernier plan est l'objet de la préférence des ingénieurs? Ils en ont déduit les motifs dans leur rapport à M. le ministre de l'intérieur.

Un tracé plus direct, une abréviation de 1500 mètres de distance, et un accès plus facile et plus convenable aux divers embranchemens qui descendront de la haute Meuse pour venir rejoindre le chemin principal; enfin la circonstance que le passage de la rivière ne pourrait s'effectuer nulle part aussi favorablement qu'au Val Benoit; telles sont les considérations qui ont déterminé MM. les ingénieurs à sacrifier les intérêts d'une population de 60,000 âmes, essentiellement industrielle.

Reprenons ces motifs et tâchons de les réduire à leur juste valeur.

Un tracé plus direct, 1,500 mètres de moins à parcourir par Angleur que par Liège et les communes de Grivegnée....

Si le but principal de la création des chemins de fer était de tracer des lignes droites et d'abréger des distances, MM. les ingénieurs auraient raison. Mais on a cru jusqu'à présent que l'établissement de ces voies rapides avait pour objet de lier entre eux tous les centres d'industrie et de commerce, de rencontrer sur leur ligne de parcours, le plus grand nom-

Si votre commission résiste aujourd'hui au vif désir qu'elle éprouve de citer les noms de ceux qui ont fait le plus de progrès, dont les ouvrages sont les plus marquans, c'est qu'elle craint de n'être pas juste assez, au gré de son impartialité et de son indépendance, dans une appréciation rendue bien difficile en présence de tant d'œuvres de mérite; c'est qu'elle est sûre qu'un public éclairé et impartial ne tardera pas à proclamer ces noms; c'est que beaucoup d'autres noms qu'elle ne pourrait citer encore fondent aussi son espoir pour l'avenir. Elle cède toutefois au besoin irrésistible de le dire, plusieurs artistes liégeois viennent de s'assigner un nouveau rang; leurs talens peu connus d'abord ou qui avaient paru avec modestie, se développent rapidement, leurs talens grandissent, déjà ils commandent notre admiration, et bientôt ils assureront à ces artistes laborieux, persévérans et probes, car la bonne moralité est aussi un élément nécessaire au progrès, ils assureront à ces artistes honneurs, fortune et renom.

Ce renom sera aussi celui du pays, ce sera notre propriété à tous, ce sera la gloire nationale; sur eux se fonde notre espoir que Liège ne tardera pas à reprendre la place que lui avaient donnée les Lombard, les Bertholet, les Carlier, les Laresse et les Delcour.

MM., en présence des résultats obtenus et de tant d'espérances fondées, de tant d'éléments de succès, prenons tous l'engagement de continuer nos efforts pour atteindre le but que se propose notre association, et pour utiliser l'impulsion qui se manifeste.

Rien de durable, rien de vraiment utile ne s'obtient qu'à la persévérance.

Et vous artistes qui vous distinguez, les honneurs de la cérémonie qui nous réunit sont tous pour vous, à vous seuls vous les devez! Elle est belle indépendante votre position, il n'en est pas de plus digne d'envie!

bre d'intérêts de cette nature, et d'offrir à toutes les parties agglomérées de population et de producteurs autant de facilités, d'accès et de moyens de transport que l'état naturel des localités le permettait.

Sans doute, les lignes droites sont préférables, surtout lorsqu'il s'agit de chemins de fer; et s'il y avait à choisir entre deux directions différentes, sans qu'il y eût de véritables avantages à jeter dans la balance en faveur de la Boverie, il n'est personne qui ne se décidât pour le tracé le plus direct.

Mais de bonne foi, sommes-nous dans une situation de cette nature? N'est-il pas clair comme le jour que les plus pressants et les plus nombreux intérêts sollicitent le passage par la Boverie, le quartier de l'Est et Grivegnée? N'est-il pas évident à tous les yeux que la direction par Angleur néglige complètement la portion la plus remarquable de la ville de Liège et de ses faubourgs? Les ingénieurs eux-mêmes le reconnaissent; les adversaires du tracé de la Boverie ne le dissimulent pas davantage dans leurs écrits.

Si cela est le choix devrait-il être douteux surtout lorsqu'on fait attention que la courbe projetée présente un tel développement qu'il n'existe pas l'ombre d'un péril à l'établir?

Et la distance de 1,500 mètres en plus à franchir! en d'autres termes une augmentation de parcours qui peut être évalué à deux minutes.... On est tenté de se demander si cette observation a un caractère sérieux dans un examen où toutes les combinaisons doivent aboutir à protéger l'industrie; où une augmentation de dépense ne serait pas même une raison insurmontable pour laisser à l'abandon une localité importante, sous le prétexte que la distance générale à franchir s'en trouverait quelque peu allégée.

Mais au moins y a-t-il nécessité de détourner le chemin de fer de la ville de Liège, pour aller offrir au Val-Benoît des embranchemens plus faciles aux usines de la Meuse supérieure?

Plusieurs réponses se présentent à cette observation de MM. les ingénieurs.

D'abord il faut remarquer qu'il s'agit ici d'apprécier en première ligne les intérêts des communes et de l'industrie de Liège. Ainsi le veut, la nature des choses qui ne permet pas de sacrifier les masses à des intérêts secondaires, quoique fort importants d'ailleurs; ainsi l'a voulu la loi d'institution du chemin de fer qui a fait de la ville de Liège un point de passage principale.

Commencez donc à satisfaire aux exigences de la ville de Liège, car, outre que son industrie occupe une place très notable dans la réunion des intérêts généraux de la Belgique; il n'est donc nullement impossible que les intérêts des industriels de la Meuse supérieure puissent se concilier avec la direction de la route par le quartier de l'Est et Grivegnée.

Sur ce point spécial nous avons l'avantage de trouver un appui dans la division qui existe entre les propriétaires des divers établissemens situés en amont de Liège. Les uns prétendent dans leur mémoire adressé à la régence, que la direction par le Beau-Mur, est la seule qui leur offre autant de facilités pour construire leurs embranchemens, et ils justifiaient de leur opinion par de puissans motifs.

Les autres, dans une pétition au ministre de l'intérieur, soutenaient que le passage au Val-Benoît et la direction par Angleur favoriseraient plus essentiellement l'embranchement à construire par les industriels de Seraing et d'Ougrée jusqu'au chemin principal.

Quoiqu'il en soit à cet égard, il reste démontré qu'il ne s'agit, entre ces industriels, que d'un degré de facilité plus ou moins grand pour former leur embranchement particulier; tandis que pour la ville de Liège il s'agit d'une universalité d'intérêts de tout genre dont le sort est attaché à l'existence de la direction centrale de la Boverie, et que la loi a pris sous sa protection spéciale.

C'est cet intérêt général qui nous paraît devoir prévaloir sur toute autre considération, et que nous opposons, avec toute l'autorité de la raison, aux intérêts particuliers qui cherchent à attirer le chemin de fer par le Val Benoît vers Angleur.

Ainsi que nous l'avons fait observer en commençant, nous n'avons pas à nous occuper des travaux d'art et des inconvéniens qui sont inséparables de l'une et l'autre direction. C'est un vaste sujet de controverse entre les partisans de l'un et l'autre système. Il nous suffit que messieurs les ingénieurs aient déclaré que l'exécution était réalisable par les deux voies sans que la dépense soit plus grande dans un cas que dans l'autre, avec cette différence encore, qui est tout à l'avantage de la direction par Grivegnée, que le chemin par Angleur est tracé à simple voie, tandis que le chemin par Grivegnée suppose l'existence d'une double voie, et que l'en-

tretien de cette dernière direction sera certainement moins coûteux.

L'observation faite par ces ingénieurs relativement au pont à construire sur la Meuse, ne nous semble pas d'un grand poids. Ils le supposent mieux placé au Val-Benoît par rapport aux embranchemens qui s'établiront sur les deux rives de la Meuse pour apporter au chemin de fer les produits des usines de Huy et Namur et pays intermédiaires.

Nous avons déjà fait la remarque que la question des embranchemens en amont de Liège, est un objet d'une importance secondaire, quoique réelle, comparé à l'industrie et aux besoins qu'il s'agit de satisfaire à Liège, et qui n'admettront aucune comparaison sous le rapport du nombre et de l'étendue. Mais avec un peu moins de préoccupation du passage d'Angleur, on ne tarde pas à s'apercevoir que l'industrie, dont le siège se trouve entre Liège et Namur, ne sera privée d'aucun avantage d'embranchemens par la construction du pont sur le quai d'Avroy. En effet, sur quelques rives de la Meuse qu'on suppose les embranchemens, ils rencontreront le chemin de fer principal sans avoir de grands obstacles à vaincre. Sur la rive droite, ils iront aboutir au pont d'arrêt ou à la gare d'évitement à former dans la direction de Longdoz ou du Beau-Mur.

Ce dernier point est situé dans une partie de la vallée parfaitement appropriée à toutes les exigences que le service du chemin de fer peut réclamer, et permettrait, s'il en est besoin, l'établissement d'un bassin de navigation, comme l'indique le plan annexé au présent rapport. Il possède un autre avantage incalculable, c'est de se trouver établi à proximité des routes qui conduisent à la Meuse inférieure, et de faciliter les embranchemens qui ne tarderont pas non plus à naître de cette direction.

Messieurs les ingénieurs ont témoigné aux établissemens industriels de la Meuse en amont de Liège, une sollicitude quelque peu exclusive. Il nous semble qu'ils auraient pu accorder un moment de réflexion aux besoins du commerce et de l'industrie dans les contrées situées en aval de Liège.

Là aussi se rencontrent des exploitations, des houillères, des établissemens de commerce et d'industrie, et il ne leur manque à plusieurs, pour se porter sur une plus grande échelle, que des facilités plus grandes de communication. Ce n'est pas seulement aux communes très-rapprochées de Liège que cette observation s'applique; elle s'étend jusqu'au Limbourg que l'on néglige complètement dans les combinaisons diverses qui sont en discussion. Or, l'intérêt de cette partie considérable du pays doit être aussi consulté dans la question des embranchemens, et cet intérêt est tel que la station de Longdoz ou du Beau-Mur, est le seul point auquel la Meuse en aval de Liège et le Limbourg puissent songer pour créer des embranchemens. Il ne leur est pas possible de trouver un autre accès que celui-là, car la ville de Liège se trouve placée entre ces contrées et la station principale des Guillemins, et oppose par la rive gauche au passage de ces embranchemens, un obstacle éternel.

C'est donc à Longdoz uniquement que les besoins du pays en aval de Liège peuvent espérer de trouver des facilités que la nature leur a refusés dans toute autre localité. Ces besoins doivent être pris en considération, et déterminer l'adoption d'une direction que Liège réclame comme une nécessité de position, comme un bienfait que son industrie sollicite à grands cris, et qui n'est incompatible avec aucun des intérêts extérieurs au nom desquels cependant on essaie de ravir à la commune la plus grande partie des avantages que la loi lui assure si elle est exécutée.

Voilà pour les embranchemens prévus sur la rive droite.

Ceux de la rive gauche ne sont pas davantage intéressés à ce que le pont soit établi au Val-Benoît plutôt que sur le quai d'Avroy.

Pour soutenir l'opinion des ingénieurs en cette partie, il faut oublier que la grande station prescrite par la nature au pied du plan incliné des Guillemins, présente à toutes les tentatives imaginables d'embranchemens sur la rive gauche l'accès le plus convenable. Tout le monde préconise les avantages de cette situation.

Pourquoi donc, au lieu de s'arrêter avec MM. les ingénieurs au Val-Benoît, ces embranchemens ne descendraient-ils pas jusqu'aux Guillemins? Serait-ce à cause de la distance? assurément non, car ces points sont presque contigus. Serait-ce à cause des difficultés du terrain? Encore moins.

Il n'y a donc nul obstacle, ou plutôt, disons toute notre pensée, cet obstacle n'est autre que l'abandon du passage d'Angleur auquel toutes les autres nécessités paraissent soumises dans le plan préférentiel de MM. les ingénieurs.

C'en est assez, à notre avis, sur les considérations extérieures et étrangères à l'intérêt capital dont il importe de compléter les garanties.

Rentrons par conséquent dans la question plus directe des avantages que la ville de Liège et tout son

voisinage ont droit de réclamer dans cette circonstance.

Déjà nous avons énuméré les raisons principales qui plaident en faveur de la direction centrale par la Boverie et Longdoz.

Il en est d'autres très-graves aussi que nous devons vous soumettre.

Si Liège n'est en contact avec le chemin de fer qu'aux Guillemins, on n'aura pas seulement négligé les intérêts de la plus industrielle partie de la commune, le quartier d'Outre-Meuse; mais la ville entière et ses faubourgs se trouveront quant aux distances à franchir pour avoir accès à la route, dans un éloignement tel que les difficultés les plus grandes se présenteront tant pour le transport des marchandises que pour le déplacement des voyageurs.

La rapidité de la circulation n'est pas en effet le seul avantage que l'invention des chemins de fer présente au commerce. Il faut considérer en outre l'emplacement et le nombre de leurs stations comme une condition essentielle de la prospérité du pays qu'ils traversent.

Sous ce rapport, l'expérience a déjà fait faire de grands progrès à l'art. Dans l'origine de l'établissement des chemins de fer, quelques esprits effrayés des dangers apparens que la prodigieuse nouveauté de ce système de route présentait à l'imagination, craignaient le rapprochement des voies de fer, des villes populeuses.

L'expérience, fruit d'une plus juste appréciation, a déjà fait justice de ces vaines terreurs. Aujourd'hui qu'il est démontré qu'avec des précautions convenables, le danger peut être aisément prévenu, tous les centres de population sollicitent, à l'envi, le rapprochement le plus immédiat que possible. Il n'est personne qui ne comprenne qu'il faut offrir aux villes que le chemin rencontre sur sa route, un accès facile, et aussi multiple que les circonstances le permettent.

Or, supposons que la population de Liège qui voudra se servir du chemin de fer doive nécessairement se rendre aux Guillemins pour y aboutir à une station; quelle perte aussi ne lui occasionnerait-on pas? Quels frais de transport ne peseront pas sur les voyageurs et sur le commerce, quand il faudra franchir une distance aussi considérable?

Interrogez seulement les habitans de la capitale, et ils vous diront ce qu'il en coûte de peine et d'argent pour ce premier voyage, à travers la ville entière pour aller chercher la station de l'allée Verte?

Demandez à la régence de Bruxelles si elle ne trouverait pas d'immenses avantages à voir s'établir au moyen d'embranchemens, une station soudaine dans une partie centrale de la ville?

Et cependant on veut à Liège aussi nous isoler, en quelque sorte du chemin de fer; on le place à une bien plus grande distance de la ville, qu'il ne l'est à Bruxelles.

Et l'on nous crée ces obstacles sans nécessité, alors que nul accident de terrain ne le commande; alors, au contraire, qu'une portion considérable de la commune offre au chemin de fer une voie facile, alors que la dépense n'est pas plus forte pour obtenir une direction centrale, que pour aller au loin détourner de notre immense industrie les avantages certains d'un contact plus immédiat, et d'un accès plus fréquent.

On dira, peut-être, que, dans tous les cas, une grande partie de la ville se trouvera à une distance notable du double point de station et qu'il n'y a pas une très-grande différence entre les Guillemins, qui est la station obligée, et la gare d'évitement projetée à Longdoz près de l'endroit dit: les quatre chemins. Ce serait une erreur matérielle qu'il importe de ne pas laisser s'accréditer.

Des calculs positifs établis sur les lieux font connaître:

1° Que pour arriver du centre du quartier d'Outre-Meuse au lieu dit les quatre chemins à Longdoz, il n'y a que 900 mètres environ d'intervalle à franchir.

Que pour aboutir du même centre industriel aux Guillemins, il y a un espace de 3,400 mètres environ à franchir.

2° Que de la douane et du port, l'avantage en faveur du trajet à Longdoz est de 1,000 à 1,200 mètres.

Il en est de même et dans des proportions plus ou moins fortes, des autres quartiers de la ville et des faubourgs.

Le seul faubourg d'Avroy et son voisinage profiteront plus immédiatement de la station des Guillemins.

Dans cet état de choses, il se présente un moyen que la raison indique à tous les esprits libres des préoccupations de l'intérêt particulier. C'est d'établir un double accès qui satisfait autant que possible à tous les besoins généraux; et ce double accès s'exécute sans aucune difficulté en adoptant le passage par la Boverie et Longdoz. (La fin à demain.)

**SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.**

La société vient de mettre en vente, chez M. Dessain, libraire, place St-Lambert, des Globes terrestres, de 30 centimètres de diamètre, et montés sur un support en fer.

La gravure a été exécutée dans les ateliers de M. Vandermaelen.

Le prix est fixé, pour les instituteurs primaires, à sept francs; pour les particuliers, à quinze.

MM. les instituteurs, en faveur desquels le prix des Globes a été considérablement réduit, doivent se munir d'un certificat du bourgmestre de leur commune, attestant que le Globe demandé est destiné à leur école.

**VILLE DE LIÈGE.**

Le collège des bourgmestres et échevins, prévient les membres qui composaient les ci-devant chambres de St-André et de St-Martin, leurs héritiers ou représentants qui justifieront de leurs droits, qu'à dater du 24 de ce mois, chaque membre de la ci-devant chambre St-André, pourra toucher une somme de fr. 799 et chacune de celle de St-Martin, fr. 129 67, chez le receveur de la ville pour tantième sur les recettes faites par la ville sur les arriérés inclus le 17 octobre 1808 des revenus de ces chambres.

Ces distributions peuvent se faire parce qu'on a remis à l'administration des anciens comptes de recettes et distributions pour ces deux chambres; elle a pu, par ces pièces, s'assurer par les ci-devant chambres de St-André et de St-Martin n'avaient aucune dette à leurs charges et que la distribution des revenus se faisait également entre tous les membres qui composaient chacune de ces deux chambres.

Les personnes qui ont en leur possession les registres aux réces et aux recettes des ci-devant seize chambres de la cité de Liège, sont priés de les remettre le plus tôt possible à l'Hôtel-de-Ville, bureau de la comptabilité; aussitôt que l'administration sera en possession des registres, elle fera payer le tantième qui peut revenir à des membres de ces chambres comme elle le fait dès-à-présent pour les chambres de St-Etienne, de St-André et de St-Martin.

A l'Hôtel-de-Ville, le 18 avril 1836.

Les bourgmestre et échevins mettront en adjudication le lundi 2 mai prochain, à midi, les travaux nécessaires à la reconstruction de la fontaine publique, située rue Vinaire d'Ile.

On recevra séparément des soumissions pour la reconstruction tant à granit de Ligny qu'en marbre dit *mal plaquée*, et il y aura aussi deux adjudications distinctes dont l'une ou l'autre sera approuvée par le conseil.

On peut voir le cahier des charges et le plan au secrétariat de la régence.

A l'Hôtel de ville, le 25 avril 1836.

Le président du collège, Louis JAMME.  
Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

**ÉTAT CIVIL DE LIÈGE, DU 25 AVRIL.**

**Naissances:** 9 garçons, 8 filles.

**Décès:** 2 garçons, 2 filles, 3 hommes, 4 femmes, savoir: Evarad Joseph Jardon, âgé de 75 ans, contre-maître, rue en Béche, époux d'Anne Marie Colienne. — Bernard Guillaume Joseph Closon, âgé de 72 ans, prêtre, rue sur la Fontaine. — Joseph Henri Orban, âgé de 34 ans, journaliste, rue aux Vénies, époux de Marie Jeanne Deger. — M. M. Englebert, âgé de 84 ans, couturière, place Ste. Barbe, veuve de P. A. Dengis. — T. C. Brice, âgée de 54 ans, sans profession, rue St-Etienne, épouse de P. J. Kupferschlaeger. — C. Grandry, âgée de 44 ans, servante, domiciliée à Thimister. — A. G. Gommert, âgée de 37 ans, sans profession, place St-Léonard, épouse de C. Lekeu.

Du 26 avril. — **Naissances:** 4 garç. 8 filles.  
**Décès:** 2 garçons, 2 filles, 2 hommes, 4 femmes, savoir: Mathieu Wal. Rahire, âgé de 24 ans, cultivateur, rue Hauts Prez, célibataire. — Hélène Hogmann, âgée de 36 ans, sans profession, rue Souverain Pont, épouse de Léonard Forster.

Du 27. — **Naissances:** 1 garçon, 4 filles.  
**Décès:** 1 garçon, 1 fille, 3 hommes, 2 femmes, savoir: Nicolas Brusson, âgé de 68 ans, sans profession, rue Basse-Wez, veuve de Dieudonné Paiffe. — Théodore Joseph Le chat, âgé de 36 ans, cordonnier, rue de l'Agneau, épouse en 2<sup>e</sup> noces de Marie Thérèse Toussaint. — Maximilien Flis-que, âgé de 22 ans, soldat au 9<sup>e</sup> régiment de ligne, célibataire. — Marie Joseph Thiry, âgée de 78 ans, cultivatrice, rue Fragnée. — Marie Joseph Hutois, âgée de 37 ans, journalière, rue de l'Ange, épouse en 2<sup>e</sup> noces de Dieudonné Hauterat.

**ANNONCES.**

F. HARDY a reçu HUITRES anglaises et ANCHOIS nouv.

**SOCIÉTÉ D'HARMONIE, (CASINO.)**

Dimanche premier mai, OUVERTURE de la Société et BALLOTAGE de divers candidats.

**PROGRAMME DU CONCERT.**

Ouverture de Guillaume Tell.  
Air de Gustave n° 1.  
Duo de Guillaume Tell.  
Nocturne de Lestocq n° 4.  
Ouverture du Dieu et la Bayadère.  
Ouverture de Gustave.  
Quatuor de Lestocq.  
Rondo et Chœur de Lestocq, n° 5.  
L'Allemande de Gustave.  
Finale du 2<sup>e</sup> acte de Gustave.  
On commencera à 5 heures précises. 369

Mlle LEVASSEUR, ACCOUCHEUSE JURÉE, ayant repris la profession de feu sa mère, à l'honneur d'informer les personnes du sexe, à qui les secours de son art est nécessaire, que l'on peut s'adresser rue derrière le Palais, n° 64. 366

**J. G. LARDINOIS**

Informe les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, QU'IL A ÉTABLI UNE LIBRAIRIE, rue devant les Carmes, n° 382, à Liège. On n'y trouvera que des bons ouvrages, spécialement ceux nécessaires au clergé, aux personnes pieuses et les classiques pour les établissements d'éducation; — souscriptions et abonnements aux ouvrages qui s'impriment en Belgique et en France; — assortiment de jolis livres de prières reliés dans tous les genres et pour tous les goûts; — magasin de papiers et autres objets de bureau; — gravures, images, croix, médailles, chapelets, etc. — Le tout à des prix très-modérés. Les ouvrages qui ne seront pas en magasin seront procurés promptement. — Le même reçoit les abonnements à l'Union, journal qui se distribue à Liège, comme à Bruxelles, tous les jours avant 9 heures du matin.

**EN VENTE :**

*Histoire critique et Littéraire de l'Eloquence Sacrée.* — Ouvrage utile au clergé et à tous les aspirans au sacerdoce, 2 vol. grand in 8, 3 fr.

Véritable portrait de Grégoire XVI, d'après un original apporté de Rome, 50 centimes.

*Le bon Médecin de Campagne*, 1 vol. in-12, 1 fr.

*Le Buffon classique de la Jeunesse*, ornée de superbes planches représentant plus de 500 animaux, plantes, etc. 2 beaux vol. in-8 en 36 livraisons à 50 centimes. Les 2 premières livraisons sont en vente.

*Géographie Universelle et complète, ou Description générale de la Terre*, ornée de jolies cartes coloriées. Edition diamant, à l'usage des gens du monde, des institutions et de tous ceux qui n'ont pas le temps de consulter de grands ouvrages. Un très gros vol. in-32, contenant la matière de plus de 6 vol. in-8, prix, cartonné très élégamment, papier supérieur satiné 5 fr. A partir du 15 mai prochain le prix de l'ouvrage sera porté à 7 fr.

*Dictionnaire Géographique universel, ou Description de tous les lieux du Globe*. 2 gros vol. grand in-8, ornés de superbes cartes coloriées, etc., etc., en 40 livraisons à 55 cent. Les 2 premières livraisons ont paru. 339

Une PERSONNE de bonne conduite, de l'âge de 30 à 35 ans, sachant lire, écrire, raser, marquer et raccommoder le linge, peut se présenter au n° 27, rue Pont d'Ile.

**VENTE CONSIDÉRABLE DE FUTAIE A YVOIR, PRÈS DE NAMUR.**

Lundi 9 mai 1836, à dix heures précises du matin, il sera VENDU au pied des arbres, à la recette du notaire DELVIGNE, de Namur, dans le bois d'Hanway, près d'Yvoir, sur une superficie de 65 bonniers, quantité de chênes et autres arbres, dont une grande partie ont de huit à dix pieds de tour et d'une grande élévation. 364

**VENTE PUBLIQUE**

**BEAU MOBILIER DE FERME A AWANS PRÈS LONCIN.**

Le mercredi 4 mai 1836, et jour suivant s'il y a lieu, à 10 heures du matin, Mme Noel Renson cessant l'exploitation de sa ferme à Awans, y fera VENDRE aux enchères publiques sous la direction du notaire FRANCKEN, (2 beaux chevaux et poulains, 8 bêtes à cornes, 10 truyes, 120 bêtes à laine, 2 charriots, charrette, charrues, herse, rouleaux, traits, chaînes, garde-robis, buffets, horloges, tables, chaises, lits, matelas, étainerie, cuivrierie et autres objets trop longs à détailler. A crédit moyennant caution. 367

LA MAISON sise rue en Chatre, Outre-Meuse, à Liège, joignant d'un côté à MM. Tassin, Lessuisse, au chemin et à l'eau d'Ourte, sera définitivement VENDUE aux enchères publiques, le mardi 10 mai à 10 heures, par devant M. OPHOVEN juge de paix des cantons de l'Est et du Nord de cette ville, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais, par le ministère du notaire PAQUE. 370

**A VENDRE**

**UNE BELLE PRESSE A LITHOGRAPHER,**

AVEC SES ACCESSOIRES

**PLUSIEURS BELLES PIERRES**

RUE BASSE SAUVENIÈRE N° 840.

**VILLE DE LIÈGE.**

Les bourgmestre et échevins vu la demande du sieur Foret, tendante à ce qu'on supprime au faubourg St-Gilles une pompe inutile au public et dont l'emplacement serait réuni à sa propriété, arrêtent:

Ladite demande sera publiée par la voie des journaux et affichée tant sous le perron de l'hôtel de ville qu'à la porte de l'église de St-Christophe.

Les personnes qui auraient des observations à faire à cet égard sont invitées à les adresser à la régence dans le délai de 15 jours.

A l'Hôtel de ville, le 25 avril 1836.

Le sieur Clément Francotte demande l'autorisation d'établir une briqueterie temporaire sur un terrain dont il est propriétaire, à Longdoz, sur la route de la Bonne-Femme;

Et le sieur Alexis Robins celle de construire un four à cuire le pain dans la cave de la maison qu'il se propose d'occuper rue de la Tête-de-Beuf, n° 665.

On peut former opposition dans le délai de quinzaine, en s'adressant par écrit à la régence.

Liège, le 25 avril 1836.

Le président du collège, Louis JAMME.

Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

**BOURSES.**

PARIS, LE 26 AVRIL.

FONDS PUBLICS.	JOUR précédent.	COURS du jour.
Cinq pour cent, comptant. . . . .	108 05	108 00
fin courant. . . . .	00 00	00 00
Trois pour cent, comptant. . . . .	82 95	81 95
fin courant. . . . .	00 00	00 00
Naples. Cert. Falc., comp. . . . .	102 10	100 00
fin courant. . . . .	00 00	00 00
Esp. Dte. ac. 5 p. c. J. 1 <sup>er</sup> nov. comp. . . . .	45 1/4	45 1/8
fin cour. . . . .	00 00	00 00
Dte. diff. sans int. compt. . . . .	16 1/2	16 1/4
Dte. pass. sans int. compt. . . . .	14 5/8	14 5/8
Emp. des cort. J. de mai 1834. . . . .	00 0/0	00 0/0
fin cour. . . . .	00 0/0	00 0/0
Emp. royal. J. de juill. 1834. . . . .	34 0/0	34 0/0
fin cour. . . . .	00 0/0	00 0/0
Rente 3 p. c. J. d'avril 1834. . . . .	00 0/0	00 0/0
fin cour. . . . .	00 0/0	00 0/0
Rente perp. J. de juill. 1834. . . . .	00 0/0	00 0/0
fin cour. . . . .	00 0/0	00 0/0
Coupons cortés. . . . .	00 0/0	00 0/0
Rome. Rs. 5 p. c. compt. . . . .	105 0/0	100 0/0
fin cour. . . . .	00 0/0	00 0/0
Belgique. Empr. 1831, compt. . . . .	103 0/0	100 0/0
fin cour. . . . .	00 0/0	00 0/0
Banque de Belgique. . . . .	117 1/2	117 1/8

LONDRES, LE 25 AVRIL.

3 <sup>e</sup> p. c. consolidés. . . . .	91 7/8	Escompte. . . . .	00 0/0
Bel. em. 1832 C. D. . . . .	104 0/0	Différées. . . . .	22 5/8
Holl. Dette active. . . . .	57 1/8	Passives. . . . .	14 5/8
1 <sup>er</sup> 5 p. c. . . . .	00 0/0	Russie. . . . .	109 1/2
Portugais, 5 p. c. . . . .	83 3/4	Brsil. Emp. 1834. . . . .	86 1/4
Id. 3 p. c. . . . .	53 1/2	Mexicains, 5 p. c. . . . .	36 1/2
Espagne. Cortés. . . . .	48 1/8	Colomb. . . . .	00 0/0

AMSTERDAM, LE 26 AVRIL.

Dette active. . . . .	101 3/8	Rente française. . . . .	00 0/0
différée. . . . .	0 00/00	Métalliques. . . . .	100 1/8
Billet de chance. . . . .	24 13/16	Russie, H. et C. . . . .	104 1/2
Syndic. d'amort. . . . .	98 1/8	Esp. rente perp. . . . .	00 0/0
3 1/2. . . . .	82 0/0	Naples falconnet. . . . .	00 0/0
Soc. de comm. . . . .	143 0/0	Brsiliens. . . . .	00 0/0

ANVERS, LE 24 AVRIL.

CHANGES.

	COURTS JOURS	DEUX MOIS.	TROIS MOIS
Amsterdam. . . . .	718 1/2 p. A		
Rotterdam. . . . .	718 0/2 p. A		
Paris pr fr. 100. . . . .	118 p. A	fl. 314 p.	1 00 p. P
Londres pr Estr. . . . .	12 06 1/4	P fl. 11 98 3/4 P	0 00
Ham. pr 40 HB. . . . .	35 1/8	34 7/8	A 34 3/4 A
Bruxelles. . . . .	114 1/2 p.		
Gand. . . . .			

FONDS PUBLICS.

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE D'ANVERS. . . . .		fl. 500			145 0/0 P
Dette activ. 5 . . . . .	105 0/0	A E. à L. 1824	5		87 0/0 P
différ. . . . .	44	P ESPAGNE. 5			
BELGIQUE. . . . .		R. Guebbl. 5			
Emp. 48 m. 5 . . . . .	102	R. P. à Am 5			
A. B. 1835. . . . .		Emp. 1834			36 1/4 46
Act. de la B. . . . .		Dette diff.			
HOLLANDE. 2 1/2 . . . . .		Cortés à P.			
Dette act. 4 1/2 . . . . .		à L.			
Rte. remb. 2 1/2 . . . . .	97 3/4	ditto Coup.			
NETERLANDS. . . . .		à P.			
MÉTALLIQUES. 5 . . . . .	104 0/0	P Cert. Falc. 5	5		94 5/8
Lois fl. 100. . . . .	250	ÉTAT-ROM.			
fl. 250. 4 . . . . .	429	levée 1832. 5			102 1/4
fl. fl. 500. 4 . . . . .	683	à An. 1834. 5			101 1/4
Pologne. . . . .					
Lots fl. 300. . . . .	116 0/0	P			

Notre bourse a été faible aujourd'hui et peu d'affaires. Ardoin 46 1/4 1/8 et reste 46 cours.

On assure qu'il y a une légère baisse à Paris.

Petite rue de la Bourse, 2 1/2 heures.

Point de variation.

BRUXELLES, LE 27 AVRIL.

Emp. R., fin cour. . . . .	101 7/8	Synd. d'amort. . . . .	00
pr. à 6 mois . . . . .	000 0/0	Lost. r. av. cour. . . . .	97 1/2
Dette active. . . . .	55 0/0	A inscrip. . . . .	97 5/8 P
Emp. de 1832. . . . .	98 1/2	A Métalliques. . . . .	103 1/2 A
Acl. Société Gén. . . . .	795 0/0	A Naples. . . . .	94 3/4 P
So. de Com. de cvr . . . . .	128 3/4	P Rome. . . . .	102 1/4 P
Ban. de Belgique . . . . .	116 3/4	P Brésil. Rotsch. . . . .	87 P
So. du c. de S.-O . . . . .	105 0/0	P Emp. Ard. 1835. . . . .	46 0/0 P
S. Hauts-Four. . . . .	116 1/2	P Emp. Guebbl. . . . .	00 0/0
Wasmé-Hornu. . . . .	95 0/0	A P. à Am. . . . .	00 0/0
Bauq. fonic. . . . .	96 1/2	A Fin cour. . . . .	47 P
S. du Cha. Flenu. . . . .	107 3/4	P l. différée. . . . .	22 1/4
Sclessin. . . . .	100 0/0	P Id. 1835. . . . .	00 0/0
Société nationale. . . . .	117 1/2	P Cortés à Paris. . . . .	00 0/0
Gal-Rus. ad. Br. . . . .	90 0/0	P à Londres. . . . .	00 0/0
Levant de Flenu. . . . .	98	A Coup. Cortés. . . . .	00 0/0
Charb. d'Ougrée. . . . .	000 0/0	A CHANGES.	
Sars-Longchamps . . . . .	101 0/0	A Amsterdam. . . . .	0/0 P
Fourn. des Venues . . . . .	103 0/0	P Londres ct. . . . .	0 0/0
St-Léonard. . . . .	100 0/0	A 2 mois. . . . .	0 0/0
Dette active. Hol. . . . .	56 0/0	P Paris. . . . .	

VIENNE, LE 18 AVRIL.

Métalliques, 103 7/8. — Actions de la banque, 1368 0/0.

H. Liénac, Imp. du Jour, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège